# La Lettre d'information de la Mission Risques Naturels

Mars 2003-N°1

### **Editorial**

Sommaire

La lettre périodique de la Mission Risques Naturels est destinée aux collaborateurs des sociétés d'assurance dommages de la FFSA et du GEMA et notamment à ceux qui sont amenés à représenter la profession auprès des pouvoirs publics régionaux et départementaux sur ces sujets.

L'objet de cette lettre sera de fournir quelques informations de référence sur l'état de la connaissance et de la prévention des risques naturels en France. Sous forme synthétique et pratique, seront ainsi diffusés les principaux résultats d'études, rapports et observations réalisés par l'association dans ses fonctions d'interfaces, notamment auprès des pouvoirs publics et autres parties intéressés.

Vous sont proposés, pour cette première livraison, les thèmes suivants :

- rubrique « Actualités » : l'initiative de la Chambre de Commerce de Paris de présentation à ses adhérents du Plan de Secours Spécialisé Inondations zonal, et son articulation avec la mise à l'enquête publique du PPRI de Paris,
- rubrique « Acteurs Méthodes et Outils » : un point sur les Atlas de Zones Inondables (AZI), réalisés par les DIREN, moins connus des assureurs que les PPRI, mais qui sont plus nombreux à être publiés sur Internet et fourniront donc un premier renseignement sur l'exposition des assurés au risque inondation.

#### En outre vous retrouverez:

- les nouveautés sur le site MRN et un agenda de manifestations à venir selon les cas,
- rubrique « En savoir plus » : des suggestions de documents et/ou sites Internet à consulter pour approfondir les sujets traités dans cette livraison de la lettre,
- quelques indicateurs qui permettront notamment de suivre la situation de la modulation de franchise et la publication sur Internet de cartographies d'aléas naturels en France.

Cette lettre est la vôtre. Vos suggestions sont donc les bienvenues pour les thèmes que vous souhaitez voir aborder en priorité ou pour en faire évoluer contenu ou présentation, selon vos attentes.

L'équipe MRN à votre écoute sur mrn@mrn.gpsa.fr.

• *Page 2* 

**Actualités**: à Paris menace de crue et prévention économique...

• *Page 3* 

Outils : zoom sur les Atlas de Zones Inondables (AZI)

• Page 4

**Quelques indicateurs** 

Nouveautés sur le site MRN

En savoir plus : adresses Internet

L'association Mission
des sociétés d'assurance
pour la connaissance
et la prévention des Risques Naturels
(MRN) a été constituée en mars 2000
par la FFSA et le GEMA
suite aux évènements naturels
de la dernière décennie et
particulièrement de l'année 99.

Elle fait partie des groupements techniques de la profession hébergée par le GIE GPSA.

### **Actualités**

### A Paris, menace de crue et prévention économique

Le 20 janvier 2003, la Chambre de commerce et d'industrie de Paris a organisé une réunion pour que soient présentés et expliqués aux entreprises d'Île de France, sans attendre leur complète finalisation, deux documents complémentaires : le Plan de prévention du risque inondation (PPRI) de Paris et le Plan de secours spécialisé inondation d'Île de France (PSSI).

Il est clairement apparu que ce dernier document, à l'initiative de la préfecture de police, ouvrait aux acteurs des possibilités simples et concrètes de réduction de leur vulnérabilité économique, en les incitant à réaliser leurs propres diagnostics et plans de survie, sans attendre la survenance de l'événement catastrophique.

Qui n'a pas entendu parler du retour possible d'une crue de la Seine, type 1910, en Ile de France ?

Rien que pour Paris intra muros : 250 000 habitants en zone inondable, un coût estimé se situant dans une fourchette de 4 à 12 milliards d'euros pour les activités économiques et 235 000 emplois menacés. La crue de la Seine en 2001, qui rendit impraticables les voies sur berge pendant 50 jours, a rappelé, s'il en était besoin, combien il est nécessaire de se préparer à une crue majeure...

# 1-PPRI et PSSI : deux plans pour une même gestion du risque

Dans une volonté de transparence, les deux autorités préfectorales, préfecture de Région et de Bassin d'un part et Préfecture de Police d'autre part, ont présenté l'état des plans, relatifs à leurs compétences respectives :

- Le PPRI¹ de Paris, prescrit en juin 1998, actuellement soumis à l'enquête publique, devrait être approuvé en septembre 2003, pour être annexé au Plan local d'Urbanisme (PLU) et donc opposable aux tiers. Ce document d'urbanisme édicte des prescriptions et des recommandations applicables aux ouvrages existants et futurs. Permettant de situer son bien ou son activité par rapport à la zone inondable et d'appliquer les prescriptions du règlement associé au zonage, il ne répond pas à des questions pratiques et essentielles pour la continuité d'exploitation, telles que :
- vais je continuer à être alimenté en électricité ?
- les voies d'accès seront-elles toujours praticables ?

• Le PSSI<sup>2</sup> zonal « Ile de France » s'avère notamment nécessaire à l'analyse des risques de pertes d'exploitation pour un acteur économique. En effet, le PSSI prévoit de diffuser une information claire et utile à tous, dans le but d'organiser la gestion de crise et le retour à la normale des activités. Document de gestion de crise, le PSSI est élaboré sur la base des Atlas de Zones Inondables (voir ci-contre « Le point sur les AZI »), chaque zone vulnérable à l'inondation faisant l'objet de dispositions spécifiques.

Son objet est de définir les rôles et actions des différents acteurs publics impliqués :

- établissements publics : ministères, services déconcentrés de l'Etat, Mairies, services spécialisés (Voies Navigables de France, Météo-France...), services de secours et d'urgence,
- opérateurs de services publics : transports, énergies, télécommunications.

Une liste des établissements publics soumis d'autorité à un « audit inondation » est dressée.

Les opérateurs de réseaux doivent développer un plan de gestion de crise et établir la cartographie des zones perturbées par le ou les scénario(s) retenu(s). Ils doivent même s'organiser pour être en état de fournir des informations pratiques à chaque client, de façon à ce que ces derniers, notamment lorsqu'il s'agit d'un commerce ou d'une entreprise, puissent s'organiser dans une relative autonomie, en réalisant leur propre scénario et diagnostic de vulnérabilité.

# 2-Aux acteurs économiques de se prendre par la main

Déjà une liste de « référents » par opérateur de réseau a été diffusée, pour permettre aux acteurs de contacter les interlocuteurs à même de les renseigner par scénario de crise, selon leurs points d'abonnement en électricité, gaz, télécommunications, eau et assainissement, déchets, etc. Outre celles situées directement en zone inondable, bien d'autres entreprises sont potentiellement concernées, notamment par d'éventuelles pertes d'exploitation « non consécutives », en raison d'une rupture d'alimentation en énergie ou de la coupure des voies d'accès par exemple.

L'articulation entre services préfectoraux / municipaux / opérateurs de réseaux et outils (PSSI et PPRI), inédite à ce degré d'avancement de la préparation à une crise potentielle majeure, constitue un exemple à suivre d'intégration des politiques publiques de prévention et de sécurité, qui devrait notamment inciter les assurés à prendre la mesure de leur vulnérabilité économique, avec l'aide de leur assureur pertes d'exploitations.

## Zoom sur les Atlas de Zones Inondables (AZI)

#### 1- Quelques chiffres

- 10 000 c'est le nombre de communes bénéficiant d'un Atlas de zones inondables.
- 15 700 c'est le nombre de communes en zones inondables,
- 20 000 ce sont les kilomètres de cours d'eau couverts par un AZI,
- 50 000 ce sont les kilomètres de cours d'eau qui seront couverts par un AZI à l'horizon 2005.

L'Atlas de zones inondables est un outil de connaissance du risque d'inondation. En tant que document d'information préventive et de sensibilisation à disposition des décideurs publics et des acteurs socioéconomiques (agriculteurs, urbanistes, particuliers, associations de riverains...), il n'a pas de valeur réglementaire et n'est donc pas opposable aux tiers (comme l'est le PPRI).

Ces atlas sont de la compétence des Directions régionales de l'environnement (DIREN), avec l'appui des Directions départementales de l'équipement (DDE), des Directions départementales de l'agriculture et de la forêt (DDAF) ou du service de Restauration des terrains en montagne (RTM).

#### 1-Contenu d'un AZI

On peut, au moins, identifier 3 types de documents dans un AZI :

- une notice explicative qui présente l'objet de l'atlas, son contenu (cartographies notamment), un descriptif de la situation géographie du ou des bassin(s) versant(s)...
- une carte de repérage (en général à l'échelle du 1/200 000) ou carte d'assemblage des cartes thématiques ;
- des cartes thématiques présentant l'étendue de l'inondation sur un fond de plan au 1/25 000.

Ces cartes thématiques peuvent représenter différentes crues :

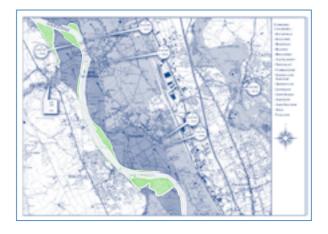
- les Plus hautes eaux connues (PHEC). Les cartographies sont alors établies sur la base d'observations du passé (repères de crues notamment);
- la crue identifiée comme centennale c'est-à-dire la crue qui a « une chance sur 100 » de se produire chaque année :
- les crues historiques autres que celles citées ci-dessus.

Un même atlas peut présenter une ou plusieurs de ces cartes complétée(s) par exemple par des hauteurs d'eau.

#### 2-Deux exemples de cartographie

PHEC à Paris (DIREN Ile de France)





PHEC à Fenouillet (31) (DIREN Midi-Pyrénées)
Les zones colorées représentant les différentes hauteurs d'eau.

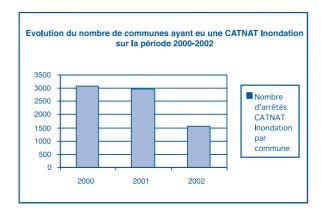
#### 3- Où trouver les cartes d'Atlas de Zones Inondables ?

Version papier : en DIREN ou en DDE (préfecture) ; commune : pour l'extrait d'atlas la concernant.

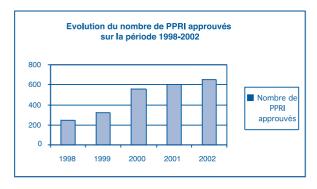
Sur Internet : le site portail professionnel de la MRN vous donne dès à présent un accès direct et simple à tous les AZI publiés (leur mise en ligne sur les sites des préfectures est une des priorités du MEDD, qui prévoit aussi de les rendre accessibles via son portail <a href="https://www.prim.net">www.prim.net</a>).

# **Quelques indicateurs**

• Nombre d'arrêtés CATNAT depuis 1982 : **125 373** (Echelon communal) dont inondation : **81 916**.



- Nombre de communes disposant au 21/03/03 d'un :
- PPR approuvé : 3726 (dont Inondation : 3069)
- PPR prescrit: **5619** (dont Inondation: **5282**).



• Nombre de communes soumises à la modulation de franchise en inondation : **5930** dont : doublement : **4415** ; triplement : **1105** ; quadruplement : **410**. Source : BD CORINTE (MEDD) – Janvier 2003.

**Sur Internet** : nombre de PPR publiés : **111**, estimation du nombre de communes disposant d'une cartographie informative sur le risque inondation : **4000**.

## Nouveautés sur le site MRN

- Plaquette prévention « Apprenons le risque sismique » de la Préfecture de Guadeloupe.
- Le PSSI d'Ile de France présenté par Mr Jean-Paul PROUST, Préfet de Police, Préfet de la Zone de Défense de Paris.
- Les PPR Inondation des Yvelines et de Paris en ligne.
- Information préventive sur les risques naturels : accédez aux documents cartographiques depuis une unique carte de France par départements.

• Accès: http://www.mrn-gpsa.org

Identifiant : membre Mot de passe : mrnenter

# En savoir plus

#### Adresses Internet

- Préfecture de Paris : http://www.paris.pref.gouv.fr/

http://www.prefecture-police-paris.interieur.gouv.fr/documentation/discours/discours\_041202.htm

- Préfecture de Région Ile de France : http://www.ile-de-france.pref.gouv.fr/
- Fiche d'information CCIP : « Risques d'inondation à Paris. Chefs d'entreprises, que faire ? » : http://www.ccip.fr/delegations/PARIS/illustrations/pdfFiches/Fiche%20n%B025.pdf
- Loi 87-565 du 2 juillet 1987 relative à l'information préventive, article 21 notamment : http://www.legifrance.gouv.fr/
- Plan de Prévention du Risques d'Inondation à Paris : http://www.prim.net/professionnel/procedures\_regl/ppri\_paris.html